

L'Angleterre a réformé la loi sur les délits homosexuels

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle**

Band (Jahr): **34 (1966)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-568122>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'Angleterre a réformé la Loi sur les délits homosexuels

Nous reproduisons ci-après l'article, résumant les pourparles au sujet de la réforme de la Loi sur les délits homosexuels en Angleterre, paru dans Paris-Presses-France-Soir du 13 février 1966.

Les disciples de Socrate et de Corydon ont finalement trouvé grâce devant la loi anglaise; on ne les enverra plus sur la paille humide des cachots expier leur conduite «déviationniste». Et si Oscar Wilde vivait encore, il n'aurait plus l'occasion d'écrire «La ballade de la geôle de Reading».

A l'issue d'un débat passionné, il s'est trouvé cette nuit 164 honorables membres du Parlement contre 107 pour voter en seconde lecture aux Communes la réforme de la loi sur les délits homosexuels.

Désormais, les étranges rapports entre adultes consentants âgés de 21 ans au moins ne tomberont plus sous le coup de la loi. A condition, toutefois, «qu'ils n'aient pas lieu en public».

Réformateurs et irréductibles se sont affrontés avec une fougue égale, comme l'an dernier à la Chambre des lords. On vit même un député, sir Cyril Osborne, interrompre sa convalescence, sortir de son lit et gagner héroïquement les Communes pour «protéger le pays contre cette chute dans la décadence».

Le débat, selon le «Times», prit souvent l'allure d'une sorte de «strip-tease psychologique» où chacun débatta ses raisons: à de rares exceptions près on apporta peu de preuves, mais on laisse s'exprimer ses convictions profondes. C'est un conservateur, M. Berkeley, qui présentait le projet de loi, au nom de l'association des députés de tous les partis favorables à la réforme. Le gouvernement avait préféré rester neutre.

Plein de son sujet, M. Berkeley rappelle que cette affaire a été soulevée il y a huit ans, qu'on n'a cessé d'en discuter et qu'il faut se résoudre à trancher. Les sondages d'opinions montrent que 63⁰/₀ de la population veut une réforme.

Maîtres chanteurs

«Les gens dont nous parlons, dit-il, n'ont pas le choix. Ils se trouvent dans une situation impossible et doivent choisir entre être chastes ou commettre un délit. Des chrétiens, des ecclésiastiques, plusieurs évêques même ont prôné l'indulgence. Modifier la loi permettra de couper les ailes aux maîtres chanteurs qui terrorisent les coupables».

«C'est une honte, lance le conservateur sir Cyril Black. Les coupables n'auront plus peur de rien. Ce vice contre nature ne fera que croître. Il est faux de dire que les Eglises sont favorables à la réforme».

Un travailliste (M. Strauss) se dresse au nom des grands principes: «La persécution des homosexuels ressemble à la persécution des autres groupes minoritaires. Cela rappelle la persécution des gens de couleur, des juifs, des catholiques, des protestants.

«Avez-vous pensé aux épouses éplorées, aux ménages brisés, à cause de la conduite innommable de certains maris? Quoi de plus humiliant pour une épouse? Je n'en veux pour preuve que les nombreuses lettres que j'ai reçues», rétorque un conservateur, M. Shepherd.

Le travailliste Abse croit aux chiffres. Il pense apporter l'argument décisif:

«Toutes les quatre heures, il naît en Angleterre un bébé condamné à devenir homosexuel. Si l'on s'en tient à la loi actuelle, ces gens devraient constituer le groupe le plus important de délinquants. Il doit y avoir des millions de délits de ce genre commis chaque année; les inculpations devraient être proportionnelles: en fait, il n'y en a que cent par an. Ce qui prouve combien tout cela est dérisoire.

Harem

«Le châtement n'est pas moins insensé. Envoyer un homosexuel dans une prison où il n'y a que des hommes est aussi vain que d'envoyer un obsédé sexuel dans un harem», lance le député pour la plus grande joie de la salle et des tribunes.

C'en est trop pour sir Cyril Osborne qui s'écrie:

«Je suis fatigué d'une démocratie où la plus grande sécurité est garantie aux «caves», aux «maquereaux», aux «drogués», aux «travestis» et maintenant aux «invertis».

Un autre conservateur voudrait avoir le mot de la fin: alors qu'on discute beaucoup d'abolir la peine de mort, il pense qu'il faudrait non seulement la maintenir mais encore pendre tous les homosexuels.

«Cela ferait une belle hécatombe», remarque, ironique, un de ses collègues.

Finalement, la Chambre vote. Dans la tribune réservée aux pairs, un homme a suivi le débat avec une attention passionnée. Il sourit en entendant proclamer le résultat: c'est lord Arran qui avait défendu cette loi à la Chambre Haute.

UNE INTERVIEW

Nous avons eu la chance de trouver par hasard dans des archives le texte d'une interview qui avait été accordée par l'écrivain bien connu Raoul Germain-Delafont au rédacteur d'un important hebdomadaire que nous ne nommerons pas pour des raisons compréhensibles. Ce texte ne fut jamais publié, une mention au crayon rouge en barre la première page: Inacceptable!

La personnalité de Monsieur Germain-Delafont et le succès de ses oeuvres garantissaient cependant l'intérêt de cet article. Il faut que la crainte du scandale soit grande encore dans certains milieux littéraires pour qu'un tel document soit refusé. Nous avons pensé pouvoir le soumettre à nos lecteurs, lesquels sont mieux habitués à une franchise ab-